



Projet Associatif

Association Bourg L'évêque
RENNES

Mise à jour décembre 2020



L'association Bourg L'évêque a été créée afin de répondre aux besoins spécifiques d'enfants scolarisés souffrant de troubles du comportement. Elle gère l'ITEP¹ et le SESSAD² du Bas Landry à Rennes.

Inscrite dans le respect des principes énoncés dans la Convention internationale des droits de l'enfant du 24 Novembre 1989, l'Association reconnaît l'enfant comme sujet singulier, lui attribuant des droits propres : droit à la vie, à une identité, à une famille ; droit aux soins ; droit d'être nourri, éduqué ; droit d'être protégé contre toute exploitation économique ou sexuelle.

L'Association privilégie les apprentissages visant à favoriser le développement de l'enfant, son épanouissement dans la vie sociale. Elle est aux côtés des enfants et des familles.

Le projet associatif est porté par des administrateurs bénévoles, engagés et militants qui consultent les autres parties prenantes de l'association : familles, salariés, partenaires, organismes de contrôle, pour la mise en œuvre.

Force de proposition et d'innovation, l'Association entend participer aux évolutions en cours.

Sa priorité, continuer à agir dans l'intérêt des personnes qu'elle accompagne, vivre ses valeurs.

¹ Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique

² Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile





Les valeurs promues par l'Association Bourg L'évêque

- ✦ L'accueil et la solidarité*
- ✦ La reconnaissance du droit à la différence*
- ✦ La tolérance, l'acceptation de chacun tel qu'il est, la découverte de ses potentialités*
- ✦ Le respect de l'enfant, de sa famille et de leur histoire*
- ✦ La valorisation des capacités de chaque enfant, la recherche de son épanouissement*
- ✦ L'ouverture aux autres, à l'environnement*





Une histoire qui illustre dès le départ, la volonté de mettre en œuvre ces valeurs

Observation, action, évaluation, adaptation, esprit d'ouverture de recherche et de collaboration avec d'autres, fondent l'histoire et l'action de l'Association Bourg Lévêque.

Deux spécialistes de l'enfance : Michel LEMAY, reconnu depuis au niveau mondial comme un des experts de l'autisme et des troubles envahissants du développement et Albert LE MERO, psychologue, sont à l'origine de l'action menée aujourd'hui par l'association Bourg Lévêque.

En 1973, ils interviennent au CMPP³ Brizeux à Rennes, premier CMPP ouvert en Bretagne en 1964.

Ils y observent une augmentation sensible du nombre d'enfants souffrant de troubles du comportement avec des résonances sur le déroulement de leur scolarité. Ils constatent par ailleurs l'absence, en Bretagne, d'établissement ou service médico-social proposant un accompagnement en adéquation avec les besoins spécifiques de ces enfants.

Avec d'autres professionnels investis, ils élaborent les contours d'un projet innovant : dans l'intérêt de l'enfant, ils souhaitent allier accompagnement éducatif, soins thérapeutiques et mise en œuvre de méthodes pédagogiques adaptées.

³ Centre Médico psychologique et pédagogique



La Direction de l'enseignement catholique s'intéresse à ce projet qui rejoint une de ses préoccupations. En effet, elle a intégré à Rennes, dans un de ses établissements scolaires, la seule classe de perfectionnement d'Ille et Vilaine.

Sœur Marie-Jo DUCHESNE, directrice de cet établissement scolaire, l'école Saint Michel située rue de Chateaugiron à Rennes, est nommée chef de projet.

***Fin 1973**, quelques personnes dont - un directeur de collège accueillant des adolescents en difficulté, deux religieuses dont la chef de projet, le directeur de la direction diocésaine de l'enseignement catholique, une directrice d'établissement médico-social, Albert LE MERO - s'investissent également dans l'action.*

***En Janvier 1974**, le projet voit le jour. Une autorisation de fonctionner pour un établissement a été délivrée, un financement de la CRAM⁴ octroyé, des locaux prêtés par la Congrégation des Sœurs de Notre Dame de la Charité.*

L'établissement ouvre dans des conditions spartiates. Situé dans le quartier de Bourg L'évêque à Rennes, il est géré par la Congrégation des Sœurs de Notre Dame de la Charité.

Dans un premier temps, vingt enfants, orientés par le CMPP, y sont accueillis en externat. La direction est assurée par Sœur Marie-Jo DUCHESNE, l'enseignement par une institutrice détachée par la Direction Diocésaine, l'accompagnement thérapeutique par le psychiatre du CMPP.

***En 1975**, la loi du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales est promulguée. Elle permet notamment à des expérimentations d'avoir des bases règlementaires et des financements plus pérennes.*

C'est dans ce contexte que les initiateurs de l'expérimentation de Bourg L'évêque, décident la création d'une association.

⁴ Caisse Régionale d'Assurance Maladie



Ils veulent :

- ✦ Continuer à mettre en commun leurs expériences et compétences dans un esprit désintéressé,
- ✦ Poursuivre et développer l'action menée en faveur des enfants souffrant de troubles du comportement.



L'Association Bourg L'évêque est déclarée en Préfecture d'Ille et Vilaine le 01 Avril 1975

Elle devient ainsi :

- ✦ L'employeur de tous les salariés,
- ✦ L'interlocuteur des financeurs et des organismes de contrôle,
- ✦ Le maître d'œuvre des actions menées.



En 1976, la première directrice laïque, Marie-Simone LUTON est nommée pour diriger l'établissement géré par l'association. Elle était l'enseignante de la classe de perfectionnement de l'école Saint Michel.

Convaincue de l'importance d'une véritable vie associative, elle veillera dans un premier temps à clarifier les rôles et fonctions de chacune des parties prenantes de l'association puis à consolider l'action de l'établissement.

D'autres personnes, engagées professionnellement dans la recherche et les projets innovants au bénéfice des enfants souffrant de troubles du comportement, rejoignent l'association.

Depuis cette période l'Association Bourg Lévêque, attentive à l'évolution des besoins, a adapté ses réponses et s'est développée.

Juillet 1978 : signature d'un contrat simple avec l'Etat pour 4 classes et 4 instituteurs.

1986 : La DDASS⁵ prend le relai de la CRAM pour le financement du fonctionnement de l'établissement. Créée en 2009, l'Agence Régionale de Santé (ARS) prendra ensuite le relai financier, et la Maison Départemental de l'autonomie des personnes en situation de handicap (MDPH) les notifications et ouverture de droits.

⁵ Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales



Janvier 1989 : L'établissement est dans l'obligation de déménager. Après négociations, la Ville de Rennes accepte de louer un bâtiment à l'association Bourg Lévêque. L'installation dans l'ancien collège du Landry, quartier du Bas Landry au 111 bis rue de Chateaugiron à RENNES a lieu après des travaux de rénovation.

L'établissement devient le « Centre Educatif et Thérapeutique du Bas Landry ».

Mai 1993 : L'effectif passe de 36 à 42 enfants et l'âge d'admission est abaissé à 5 ans.

Avril 1998 : La capacité d'accueil passe de 42 places à 46 places.

Septembre 2003 : Ouverture d'un SESSAD de 9 places pour enfants de 3 à 14 ans.

Septembre 2005 : Ouverture d'un nouveau Site à Acigné accueillant les adolescents

Janvier 2008, extension de 9 à 12 places du SESSAD.

2009 : Réhabilitation et rénovation complète des locaux de la rue de Chateaugiron.

Signature d'un bail emphytéotique⁶ avec la ville de Rennes.

Habilitation ITEP et SESSAD - ITEP, en conformité avec le décret n°2005-11 du 6 janvier 2005 établissant "les conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des Instituts Thérapeutiques, Éducatifs et Pédagogiques (ITEP)"

2010 : l'Association Bourg L'évêque formalise son projet associatif

⁶ Le bail emphytéotique donne à l'Association un droit réel immobilier. Elle est ainsi investie de prérogatives beaucoup plus larges que celles dont bénéficie un locataire ordinaire. Ce bail a été, pour l'Association Bourg Lévêque, consenti pour 20 ans.



Septembre 2018 : extension de 6 places supplémentaires au SESSAD pour atteindre 18 places

Janvier 2019 : signature du CPOM,

- ✦ Modification de l'agrément : 38 places en établissement, 33 places PMO (ex SESSAD).
- ✦ Fonctionnement en dispositif ITEP intégré
- ✦ Accueil d'enfants et d'adolescents de 6 à 18 ans

Mars 2019 : création d'un second service de PMO à Guichen

Septembre 2019 : ouverture de l'Antenne ITEP, et de l'Unité d'enseignement Externalisée au sein du collège Noël du Fail de Guichen

Janvier 2020 : mise en œuvre de l'équipe mobile ressource : EMR35 suite à l'Appel à Manifestation d'Intérêt émis par l'ARS auquel les 3 opérateurs ITEP de l'Ille-et-Vilaine ont répondu conjointement. L'EMR35 est gérée administrativement par l'association Ar Roch





Des principes, des manières de faire, des engagements dans un environnement en mouvement

L'accompagnement par l'Association Bourg L'évêque est un **temps de passage**.

Il doit notamment permettre aux enfants, adolescents, jeunes adultes de s'intégrer dans la cité et plus largement dans la société.

L'Association s'attache donc à promouvoir les actions qui aident les enfants, adolescents et jeunes adultes à :

- ✦ Restaurer leur image,
- ✦ Acquérir de nouveaux savoirs,
- ✦ Préparer leur avenir.

Pour parvenir à cet aboutissement :

- ✦ **Dans la mesure des possibilités de l'Association, l'accueil des enfants, adolescents et jeunes adultes qui en ont besoin est assuré, quel que soit leur situation et qui bénéficient d'une reconnaissance CDAPH leur ouvrant un droit au sein d'une ITEP**



✦ **L'écoute des enfants, adolescents, jeunes adultes, et de leur famille, sans préjugé, est favorisée**

Dès le départ, l'Association inscrit les enfants et leur famille dans la perspective du retour ou accès au milieu ordinaire.

La relation de confiance qui s'instaure alors entre l'enfant, sa famille et les professionnels est primordiale, elle conditionne la réalisation du projet personnalisé de l'enfant.

La situation de chacun à son arrivée, ses potentialités et ses aspirations sont prises en compte. Reconnu dans sa singularité chaque enfant chemine à son rythme, consolide ses compétences, fait des apprentissages, construit de nouveaux liens et développe ses capacités.

✦ **L'accompagnement de chaque enfant, adolescent, jeune adulte, est personnalisé et actualisé**

L'association met en avant l'importance du projet personnalisé adapté aux potentialités de chacun. Ce projet est donc évolutif et au service de la dynamique de l'enfant. Bien que formalisé, il n'est pas statique, il n'est pas un frein à la mise en place d'actions parfois spontanées et appropriées à la situation mouvante de l'enfant. Il est construit conjointement avec les parents ou représentants légaux.

✦ **La complémentarité, le partenariat avec d'autres sont valorisés**

L'Association Bourg L'évêque a des compétences mais elle ne sait pas tout faire et ne veut pas tout faire seule.

Elle travaille en partenariat et en commun avec les membres de son réseau composé d'un ensemble de personnes qualifiées, d'institutions et d'organismes.

Le partenariat est basé sur la notion d'échange qui implique de savoir donner et recevoir. Il est au service de:

- *La réalisation du projet personnalisé de l'enfant, de l'adolescent et jeune adulte*



- *L'amélioration de l'efficacité des actions menées par l'association.*

L'association est également engagée dans différentes instances⁷ en vue de faire entendre ses préoccupations, de prendre position, de communiquer avec d'autres, de participer à des groupes de travail, d'être informée régulièrement des projets et décisions en matière de politiques sociales et de réglementation.

Elle partage aussi son savoir faire et ses compétences et les met à disposition de ses partenaires.

*✦ **L'implication dans la vie sociale, économique et culturelle de la cité est recherchée***

L'association Bourg L'évêque est une association de solidarité, créatrice de lien social.

A ce titre, elle met tout en œuvre pour permettre aux enfants d'avoir accès à la culture, à la vie sociale de la cité.

Elle est également un lieu de partage et d'échanges de points de vue diversifiés.

*✦ **L'amélioration de la qualité du service rendu est continue***

L'association est engagée dans une démarche d'évaluation.

Elle soutient les professionnels qui réalisent l'accompagnement, qu'il soit éducatif, pédagogique ou thérapeutique. Elle favorise la mise en œuvre des formations permettant le développement de leurs compétences. Elle les incite à inventer, innover, proposer des solutions susceptibles d'améliorer l'accompagnement et la progression des enfants.

Elle encourage le travail interprofessionnel réalisé dans un esprit de cohésion et au service du développement de l'enfant.

⁷ AIRE, URIOPSS Bretagne, organismes de contrôle et de régulation, instituts de formation...



La gestion administrative et comptable est rigoureuse

L'association veille en la matière à être en conformité avec les règles et les procédures en vigueur. La gestion est au service de la réalisation du projet de l'Association et doit permettre de répondre aux besoins des enfants.

La capacité d'action dans ces domaines est déléguée, par le Conseil d'Administration, au directeur. Le contrôle des comptes est confié à un cabinet comptable, chaque année un expert-comptable supervise la conformité.

Les principes énoncés par les textes cadres pour le secteur social et médico-social sont appliqués

L'Association se réfère pour son action à la convention internationale des droits de l'enfant mais également à :

- *La Déclaration universelle des droits de l'homme qui affirme dans son article 1^{er} : « tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité ».*
- *La loi du 02 Janvier 2002 relative aux institutions sociales et médico-sociales qui réaffirme notamment la place de l'usager, au cœur du dispositif social et médico-social.*
- *La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances qui pose le principe du droit à la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.*
- *Le décret du 6 janvier 2005 qui établit « les conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des Instituts Thérapeutiques, Éducatifs et Pédagogiques (ITEP) ».*
- *La charte des droits et libertés des personnes accueillies qui dit, en particulier, dans son article 2, que « la personne accueillie doit se voir proposer une prise en charge ou un accompagnement, individualisé et le plus adapté possible à ses besoins, dans la continuité des interventions ».*





Des objectifs face aux enjeux actuels du secteur sanitaire social et médico-social

L'Association Bourg L'évêque répond à des besoins et agit de manière spécifique.

Elle entend s'appuyer sur les valeurs qu'elle promeut pour poursuivre son action.

Elle entend également l'améliorer et la faire évoluer afin que les enfants bénéficient d'un accompagnement encore plus adapté à leurs besoins individuels



Dans cette perspective, elle veut :

★ Développer les coopérations avec l'extérieur :

- *En réfléchissant, avec des partenaires défendant les mêmes valeurs, à de nouvelles modalités d'accueil, à des interventions préventives notamment dans les écoles*
- *En articulant davantage son action avec celle du secteur sanitaire en santé mentale*
- *En renforçant les complémentarités et le partenariat avec les écoles*
- *En participant aux commissions de la ville de Rennes, relatives à l'enfance*



- *En continuant à s'impliquer activement dans les travaux de l'Association des ITEP et de leurs Réseaux*
- *En tenant compte des évolutions du cadre réglementaire, de l'organisation et des schémas territoriaux*

Favoriser la communication, la cohésion entre les administrateurs et les salariés

- *En se donnant les moyens pour qu'administrateurs, salariés, chacun à leur place, dans leur rôle, et avec leur expertise, contribuent à la vitalité de l'association et à la progression de la qualité du service rendu*
- *En impliquant davantage les membres du conseil d'administration dans la vie de l'établissement et des services*

Continuer à réfléchir sur ses pratiques et les améliorer

- *En poursuivant la démarche d'évaluation dans laquelle l'Association est engagée*
- *En développant ses efforts en matière de formation continue*
- *En enrichissant ses manières de faire par la confrontation et le partage avec d'autres partenaires*

Renforcer le lien avec les familles

- *En leur permettant de participer davantage à la vie de l'établissement ou des services.*
- *En organisant des temps de rencontres, d'échanges et d'informations sur des thèmes en lien avec la parentalité*

Continuer à exercer sa mission en acteur économique responsable

- *En gérant toujours au mieux les ressources qui lui sont allouées*



- *En s'inscrivant dans le cadre d'une démarche de développement durable et solidaire : transport des enfants, équipements, repas, entretien...*

 **Faire mieux connaître son savoir-faire**

- *En communiquant sur ses compétences, ses réalisations et ses perspectives*
- *En diffusant son projet associatif et en l'expliquant*
- *En rencontrant les instances politiques des autres associations agissant dans le même domaine*

